

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Vigilance au rendez-vous

Coaticook, le 21 janvier 2022 – Plusieurs citoyens de la région de Coaticook ont reçu, dans les derniers jours, un appel annonçant la venue éventuelle d'un inspecteur qui vérifierait le respect des normes sanitaires de leur domicile. Il s'agit d'un stratagème téléphonique frauduleux. La MRC de Coaticook invite la population à faire preuve de vigilance sur ce genre de stratagème, surtout lorsqu'il s'agit d'un service non sollicité et pour lequel les présumés inspecteurs mettent énormément de pression.

Présentement, il n'y a aucune visite sur le territoire de la MRC à des fins d'évaluation municipale. Toutefois, des colporteurs téléphonent ou se présentent en personne au domicile des résidents en s'identifiant comme représentants d'une entreprise d'inspection de bâtiment. Ces imposteurs insistent pour entrer dans le domicile et y effectuer une visite.

Mise en garde et dénonciation

Si vous avez des informations concernant cette situation, la MRC vous invite à communiquer avec la Sûreté du Québec, au 819 849-4813. De plus, puisqu'il est important de vérifier si ces personnes détiennent une autorisation à cet effet ou un permis de colporteurs émit par la municipalité, vous pouvez vérifier leur légitimité en téléphonant au 819 849-7707, poste 200.



Une visite dans les normes

L'évaluateur ou son représentant ont le pouvoir, en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, de visiter votre propriété. Lors de sa visite, il valide plusieurs informations, notamment :

- l'aménagement du terrain
- la superficie du bâtiment
- le niveau d'entretien du bâtiment
- les rénovations
- l'emplacement de l'immeuble
- les revenus générés
- etc.

Un technicien ou un évaluateur pourrait visiter votre propriété si vous venez d'en faire l'acquisition ou si vous avez effectué des travaux de rénovation ou d'agrandissement. Il peut également visiter votre propriété même si aucune modification n'y a été apportée. La loi sur la fiscalité municipale

prévoit une inspection des immeubles tous les 9 ans. Les renseignements recueillis constituent une partie du dossier de votre propriété, qui est un élément fondamental du processus de confection et de tenue à jour du rôle d'évaluation foncière municipale.

Le libre accès à votre propriété est important : le représentant de l'évaluateur doit pouvoir la visiter, l'examiner et vous poser quelques questions pour compléter votre dossier. Lorsqu'il se présente à vous, il est muni d'une pièce d'identité avec photo, signée par l'Évaluateur et la MRC de Coaticook.

- 30 -

Source

Amélia Carr, agente de communication et de marketing à la MRC de Coaticook
a.carr@mrcdecoaticook.qc.ca, 819-849-7083 poste 249

Informations

Nancy Bilodeau, greffière / secrétaire-trésorière adjointe à la MRC de Coaticook

Entrevues

Benoit Roy, maire de Saint-Malo et élu responsable des dossiers sécurité publique à la MRC de Coaticook